



COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Membres
- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 17
- Ayant pris part : 16

L'an deux mille vingt et le lundi sept septembre à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
31/08/2020

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ, Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
31/08/2020

Excusée représentée : Mme Aline COUTAREL (représentée par Mme Mélanie BOCCALON).

Absente : Mme Vanessa LAGARDE

Jean MARTINEZ a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-88 : Modification d'assiette - chemin Le Verdier

Monsieur le Maire expose la demande émanant de Madame Mélanie BOCCALON et Monsieur Guillaume ROUX concernant leur souhait d'acquérir une portion du chemin qui passe en limite de leur propriété pour ce faire Madame Mélanie BOCCALON, Monsieur Guillaume ROUX s'engagent à céder à la commune une partie de l'emprise nécessaire à la continuité du chemin, l'autre partie étant cédée par Monsieur David FABRE.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acter le principe de modification d'assiette du chemin rural dit « du Verdier au Fournials ». Il précise au Conseil Municipal qu'une rencontre sera organisée avec tous les habitants du hameau afin de déterminer les modalités de modification d'assiette. Le Conseil Municipal sera invité à délibérer dès lors que celles-ci seront définies.

Madame Mélanie BOCCALON, Adjoint au Maire, personnellement concernée dans cette affaire ne prends pas part au vote.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 15 voix POUR), accède à la demande de Monsieur le Maire telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.